

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL des ARDENNES

RECRUTE

UNE PUERICULTRICE DE PMI (H/F)

REF. DGASR – PMI-1093

AFFECTATION : DGASR - Direction Enfance-Famille
PROTECTION MATERNELLE INFANTILE
VOUZIERES

CADRE D'EMPLOIS : PUERICULTRICES TERRITORIALES



MISSIONS :

Sous la responsabilité hiérarchique de la coordinatrice et du médecin départemental de PMI, vous aurez pour mission de promouvoir la santé globale de l'enfant de moins de 6 ans (état de bien-être physique, mental et social) dans ses divers milieux de vie : famille, école, modes d'accueil, d'accompagner les parents dans leur rôle et favoriser leur autonomisation et de participer au dépistage, au signalement et à la prise en charge des mineurs maltraités.

ACTIVITES :

1. Suivi de l'enfant

- Assurer des visites en maternité en lien avec les services hospitaliers et la sage-femme de PMI si un suivi antérieur a été mis en place
- Assurer des visites à domicile (à la demande des usagers, systématiques ou ciblées)
- Participer aux consultations infantiles : les animer en lien avec le médecin de PMI puis s'assurer des suites données
- Participer à des réunions techniques, à la mise en place de travail en équipe en liaison avec les institutions concernées par la petite enfance, les services médicaux, les médecins traitants

2. Actions en faveur des enfants

- Organiser et animer des permanences petite enfance (pesées de nourrissons) et des haltes jeux
- Organiser des actions collectives de socialisation des enfants
- Faire participer les parents à ces actions de socialisation
- Accompagner les parents dans leur rôle et favoriser leur autonomisation

3. Modes de garde individuels et collectifs

- Réaliser les visites d'agrément des assistantes maternelles et familiales

4. Bilans en école maternelle

- Organiser les bilans en école maternelle des enfants âgés de 3-4 ans
- Assurer dans ce cadre la prévention et le dépistage des handicaps de ces enfants (visuels, auditifs, troubles du langage) en lien avec le médecin du territoire
- Mettre en place le suivi

5. Protection de l'enfance

- Participer à l'évaluation des situations risquant d'aboutir à un signalement d'enfant en danger
- Développer des actions d'accompagnement spécifiques en cas de difficultés repérées





PROFIL :

Diplômes / Concours requis

- Puéricultrice titulaire de la fonction publique (FPT/FPH/FPE) - Diplôme d'Etat de puéricultrice ou titre de qualification admis comme équivalent et figurant sur la liste établie par arrêté du ministre chargé de la santé
- Infirmière titulaire catégorie A (FPT/FPH/FPE) - Diplôme d'Etat d'infirmier avec expérience en pédiatrie

Connaissances

- Connaissance de la législation relative à la petite enfance
- Connaissance des techniques d'animation des activités d'éveil
- Maîtrise des techniques d'entretien et d'évaluation médico-psycho-sociales



Savoir-faire

- Savoir gérer et organiser son temps de travail
- Savoir travailler en équipe
- Savoir communiquer avec les différents acteurs de la prévention et de la protection de l'enfance
- Savoir analyser et synthétiser
- Connaissance de l'outil informatique

Aptitudes et qualités requises

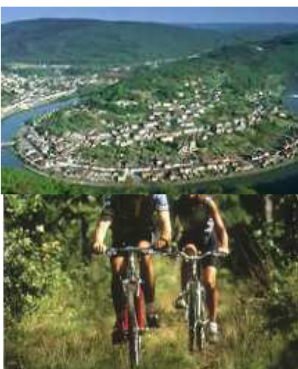
- Qualités d'écoute et relationnelles
- Rigueur et disponibilité
- Aptitude à se former à l'utilisation du logiciel HORUS utilisé en PMI



CONDITIONS :

- Recrutement statutaire ou contractuel
- Rémunération statutaire et régime indemnitaire (RIFSEEP A4)

POSTE A POURVOIR LE PLUS TÔT POSSIBLE



Merci d'adresser lettre de motivation avec CV détaillé

à:

emploi@cd08.fr

fanny.varalli@cd08.fr

